



Commune de Misery-Courtion

Procès-verbal de l'assemblée communale du 30 mars 2026

Assemblée présidée par Alexandre Ratzé, syndic

Procès-verbal rédigé par Olivier Simonet, secrétaire communal

Personnes présentes : 71 (*corrigé à 70 ; voir p. 3*)

Majorité absolue : 36

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025**
- 2. Révision des statuts de l'Association des communes du Lac**
- 3. Comptes 2025**
 - 3.1 Compte de résultat avec liste des dépassements budgétaires**
 - 3.2 Compte des investissements avec présentation des décomptes finaux**
 - 3.3 Rapport de la Commission financière**
- 4. Divers et communications**

A. Ratzé : « Mesdames, Messieurs, bonsoir,

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous accueillir pour cette assemblée qui sera principalement consacrée aux comptes 2025 et je vous souhaite une bienvenue toute particulière, s'agissant aussi de la dernière assemblée communale de cette législature. Cette échéance ne nous a pas empêchés d'innover quelque peu, avec une nouvelle configuration pour la mise en place de la salle. L'installation d'un écran fixe pour la projection et l'achat d'un nouveau beamer, soit des dépenses qui ont été validées au budget 2026, ont conduit à cette disposition désormais en long qui, je l'espère, ne perturbera personne et offrira un certain confort pour nos échanges.

Cette année 2026 a débuté de très triste manière pour notre pays avec le drame de Crans-Montana, puis également pour notre canton et notre région au début de ce mois avec l'incendie du car postal à Chiètres. Notre Commune est particulièrement touchée, puisque le jeune de 16 ans qui y est décédé résidait officiellement à Courtion. Nous avons donc en préambule de cette assemblée une pensée pour toutes les victimes de ces tragédies et pour leurs familles.

Je voudrais saluer tout particulièrement maintenant Nuno Ricardo Da Costa Gomes qui a achevé récemment son processus de naturalisation. Il a ainsi été reçu officiellement dans la nationalité suisse avec droit de cité à Misery-Courtion. Je le remercie d'être présent pour cette assemblée et l'invite à venir me rejoindre pour un geste de félicitations. On peut l'applaudir.

Applaudissements

Vous le savez, vous l'avez lu dans les journaux ou entendu à la radio, la situation de notre Commune, sous l'angle financier, a alimenté un certain nombre d'échos médiatiques au mois de février dernier. Je reviendrai sur ces circonstances au moment de traiter le point 3 du tractanda, dans la rubrique correspondant aux comptes. J'évoquerai également dans les « Divers », donc au point 4 de l'ordre du jour, les récentes élections communales qui ont renouvelé une bonne partie de notre Exécutif.

En attendant, je vais débiter comme à l'accoutumée par quelques étapes formelles pour ouvrir cette assemblée.

Se sont excusés ce soir : Roland Aeby, Sébastien Ratzé et Denis Humbert.

La presse est représentée par Urs Haenni, rédacteur en chef du journal « *Murtenbieter* » et également représentant pour les « *Freiburger Nachrichten* », ainsi que Nicole Rüttimann, du journal « *La Liberté* ».

Voilà, je peux maintenant déclarer ouverte cette assemblée communale.

Convocation et tractanda

Vous avez été convoqués dans les délais réglementaires par insertion dans la Feuille officielle n° 11 du 13 mars 2026, par affichage aux piliers publics et par un envoi en tout-ménage. Il n'y a pas eu de bulletin communal *L'Oxalien* avant cette assemblée, le prochain numéro devrait paraître au mois de mai.

Y a-t-il des questions ou des remarques au sujet de la convocation ? Ce n'est pas le cas.

Y a-t-il des remarques au sujet du tractanda de cette assemblée ?

Si tel n'est pas le cas, nous pouvons donc délibérer valablement et suivre le tractanda tel qu'il figure à l'écran derrière moi.

Enregistrement de l'assemblée

Je vous informe que pour faciliter la rédaction du procès-verbal, nos débats sont comme de coutume enregistrés. Lorsque vous souhaitez prendre la parole, je vous demande s'il vous plaît de bien vouloir attendre le micro et d'annoncer d'abord votre nom et votre prénom pour assurer la bonne attribution de vos propos. Il faut aussi parler assez fort, je vous en remercie.

Scrutateurs

Je vous propose comme scrutateurs de cette assemblée Victor Carol pour la partie droite de la salle et Adrien Progin pour la partie gauche de la salle, y compris les rangs du Conseil communal et moi-même.

Y a-t-il d'autres propositions pour les scrutateurs ? Ce n'est pas le cas.

Je demande maintenant aux personnes mineures et à celles qui ne sont pas citoyennes de Misery-Courtion de bien vouloir lever la main afin qu'elles ne soient pas comptées par nos scrutateurs, car elles n'ont pas le droit de vote dans notre Commune.

Merci, je prie donc les scrutateurs désignés de compter le nombre d'ayants droit présents et de communiquer rapidement ce nombre à notre secrétaire. »

Après vérification, il s'avère qu'une personne n'ayant pas le droit de vote a été comptée parmi les ayants droit. Le nombre de personnes présentes est donc corrigé à 70.

Point 1 de l'ordre du jour : Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025

A. Ratzé : « Comme annoncé dans la convocation, ce procès-verbal ne sera pas lu. Il était à disposition pour consultation au bureau communal, durant les 10 jours précédant cette assemblée et sur notre site internet.

Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de ce procès-verbal ?

Si ce n'est pas le cas, nous pouvons l'approuver.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de l'assemblée du 9 décembre 2025 tel que rédigé, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 70 oui 0 non 0 abstention

Le procès-verbal est accepté par 70 voix.

Je remercie notre secrétaire Olivier Simonet pour la rédaction du procès-verbal. »

Point 2 de l'ordre du jour : Révision des statuts de l'Association des communes du Lac

A. Ratzé : « Comme hors d'œuvre de cette assemblée, le Conseil communal vous soumet une révision des statuts de l'Association des communes du district du Lac. Toutes les communes du district font d'office partie de leur Association faîtière, l'ACL qui désormais s'appelle See-Lac. La mission principale de cette Association est de promouvoir les intérêts communs des communes et de favoriser leur développement.

L'Association est responsable des tâches qui lui sont confiées par la loi dans les domaines suivants : l'aménagement du territoire avec l'élaboration d'un Plan Directeur Régional, la défense incendie et secours avec la création d'un bataillon de sapeurs-pompiers désormais organisé à l'échelon du district, et la promotion du tourisme. Elle compte également différents organes consultatifs et des groupes de travail, notamment en matière de mobilité, par exemple pour améliorer la desserte des transports publics, ou en matière d'accueil extrafamilial pour la petite enfance.

Ces dernières années, la répartition des tâches entre le Canton et les communes a nettement évolué, avec le transfert de plus en plus de tâches aux régions. Cette évolution pose de nouvelles exigences en matière de collaboration intercommunale.

L'Association See-Lac a dû adapter ses structures et processus aux conditions-cadres modifiées, renforçant ainsi la collaboration régionale au bénéfice de toutes les communes membres. Cela a rendu nécessaire une révision complète de ses statuts, avec plusieurs modifications essentielles. Ainsi, l'objectif de l'Association a été élargi afin de pouvoir assumer les nouvelles tâches transférées par le Canton. En outre, des adaptations structurelles ont également été effectuées. Les nouveaux statuts prévoient qu'à l'avenir, toutes les communes seront représentées au sein du comité de l'Association, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Lors de l'assemblée des délégués du 29 janvier 2026, les représentants des communes ont adopté les statuts révisés. Pour que les nouveaux statuts puissent entrer en vigueur, ils doivent maintenant être approuvés par toutes les assemblées communales, respectivement par les conseils généraux des communes du Lac.

Vous voyez à l'écran derrière moi les principaux changements apportés par cette révision des statuts et vous aviez sur le site internet de la Commune, dans les documents pour cette assemblée communale, un comparatif entre les statuts actuels et les nouveaux. Est-ce que quelqu'un souhaite avoir le détail de ces nouveaux statuts ou que je lise un article en particulier ?

Si ce n'est pas le cas, je précise encore que l'incidence financière pour Misery-Courtion, avec l'intégration des tâches liées à la promotion touristique dans l'Association See-Lac, représente un montant supplémentaire d'environ Fr. 5'900.- au budget 2026. »

Jacques Berset : « Est-ce qu'il y a une péréquation financière entre les communes ? »

A. Ratzé : « Oui, la clé de répartition est appliquée avec l'IPF, donc 65% en fonction de la population et 35% pondérés par cet IPF.

Les communes n'ont pas vraiment le choix, elles doivent former au niveau régional une organisation dans le domaine du tourisme qui remplisse les exigences de la nouvelle loi

cantonale. Dans le Lac, la décision a été prise que cette organisation sera l'Association faîtière des communes.

C'est pourquoi et malgré cette charge en plus, le Conseil communal est d'avis d'approuver cette révision des statuts qui permettront à notre district de se conformer aux exigences légales.

Est-ce qu'il y a encore des questions ?

Voilà, s'il n'y a plus de question sur ces statuts, nous pouvons maintenant passer au vote.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent la révision des statuts de l'Association des communes du Lac, telle qu'elle vous a été présentée, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 69 oui 0 non 2 absentions

La révision des statuts est acceptée par 69 voix.

Je vous remercie. »

Point 3 de l'ordre du jour : Comptes 2025

Avant de passer aux comptes en tant que tels, je vais revenir sur la situation générale de notre Commune, que j'ai déjà effleurée en début de soirée.

Lors de l'assemblée communale de mai 2025, je vous disais que le bouclage des comptes 2024 n'avait pas été une mince affaire, après le double changement de titulaire du département des finances, mais j'étais néanmoins satisfait, et tout le Conseil communal avec moi, d'avoir pu vous présenter un résultat honorable. J'étais loin de m'imaginer à ce moment-là quelle serait la suite des événements concernant nos finances communales.

Au mois de décembre passé, lors de l'assemblée du budget, j'ai évoqué un contexte particulier dû aux incertitudes quant à la santé financière réelle de notre Commune. Un audit spécial était en cours, sous l'impulsion du Conseil communal, mais je n'en avais encore ni tous les éléments, ni des résultats probants pour vous en parler en détail, même si certaines conséquences s'étaient déjà faites jour avec l'envoi de nombreuses factures pour des arriérés de facturation. J'avais présenté les excuses du Conseil communal face à cette situation très regrettable et j'avais espéré pouvoir compter sur la compréhension et le sens civique des personnes qui recevaient ces factures. Ce fut le cas pour la grande majorité des personnes concernées, merci.

La suite, vous l'avez découverte par les médias : l'audit a révélé de grosses lacunes tant dans la gestion opérationnelle de nos finances que pour leur gouvernance. Il a mis en évidence les montants qui n'ont pas été facturés ou mal comptabilisés, dont le total atteint les 1,5 millions de francs. Ce montant n'affecte pourtant pas les bons résultats comptables des dernières années, ni ne remet en cause la santé financière qui globalement peut être qualifiée de stable et correcte pour notre Commune. Je précise qu'une large partie de ce montant a déjà été comptabilisée ou épongée, si vous me passez le mot, via les pertes sur débiteurs dans les exercices comptables précédents. Ainsi, permettez-moi de rassurer celles et ceux qui craignent une hausse d'impôts à court terme à cause de ces problèmes, il n'en est pas question en l'état. En effet, tout est entrepris pour récupérer la plus grande partie de ces

montants ouverts qui sont pour beaucoup des soldes d'impôts, de taxes ou d'autres redevances communales.

A ce sujet, j'avais déjà souligné en décembre l'intense engagement de notre personnel des finances dans cette mission, je voudrais le faire à nouveau ce soir et le remercier de mener à bien ce travail ô combien important.

L'audit a été réalisé par une fiduciaire spécialisée sur recommandation de la Préfecture ; ses conclusions sont claires : il n'y a pas eu de malversations, donc rien d'illégal n'a été commis. Ce constat a d'ailleurs été souligné dans le communiqué de presse diffusé par la Préfecture qui a toujours été tenue au courant et nous a grandement soutenus dans cette période agitée, merci à notre Préfet Christoph Wieland.

Malgré tout, l'audit a permis de relever plusieurs dysfonctionnements qui ont interpellé le Conseil communal. Il a mis en exergue des lacunes structurelles et organisationnelles. Des déficiences ont été constatées dans la méthode de facturation et le suivi du contentieux, le manque de contrôle interne est flagrant et doit être rapidement corrigé, le rôle de surveillance que doit assumer le Conseil communal n'a pas pu être exercé comme il aurait fallu. Toutes ces considérations ont été reprises dans les mesures imposées par la Préfecture et qui ont déjà été rendues publiques, mais je vous laisse les lire également derrière moi :

- élaboration d'un plan financier pluriannuel d'ici au 30 juin 2026 ;
- mise en place d'un système de contrôle interne d'ici au 31 décembre 2026 ;
- accompagnement externe jusqu'à fin 2026 au minimum.

Selon la Préfecture, il ressort de l'audit que le préjudice financier de 1.5 million de francs ne correspond pas à une sortie de liquidités, qu'il comprend à la fois des montants irréversibles et des corrections de valeur comptables. Tous les éléments déterminants ayant été établis et les causes des manquements identifiées, la Préfecture conclut que l'ouverture d'une enquête administrative ne se justifie pas.

Le Conseil communal est bien conscient des problématiques soulevées par cette situation et repérées par l'audit. Dès l'apparition des premiers indices d'irrégularités, il a réagi en engageant du personnel spécialisé supplémentaire. C'est néanmoins un coup de tonnerre dans sa vision de la gestion des finances communales et personnellement cela été pour moi un électrochoc. Comme mes prédécesseurs à la tête des finances, j'ai fait énormément confiance au personnel en place, sans doute trop et trop longtemps. Le système de milice en tant que conseiller communal a ainsi démontré ses limites dont principalement celles de n'avoir pas tous les outils en main pour maîtriser l'ensemble des exigences et des processus. La législation a tellement changé au cours de la dernière décennie qu'elle impose une plus grande professionnalisation dans les affaires communales. C'est dans ce sens qu'a été renforcée notre administration et qu'elle a dû l'être de manière très rapide et intense depuis un an au niveau du département des finances.

L'audit n'avait pas pour but d'établir des responsabilités dans ce contexte, mais il a clairement signifié qu'elles étaient diverses et touchaient plusieurs intervenants : l'ancienne administratrice des finances bien sûr, le Conseil communal, la commission financière et l'ancien organe de révision. Il y a donc eu des manquements à tous les étages, si vous me passez l'expression. La volonté n'est pas maintenant de faire une chasse aux sorcières et de chercher des coupables, car le principal est ailleurs : il faut rappeler qu'il n'y a pas eu de détournement d'argent, ni d'enrichissement personnel, ni d'autres actes délictueux, c'est l'aspect principal à retenir. Les reproches que l'on peut faire, c'est un manque de ressources humaines mises en place au niveau du personnel administratif, un certain laxisme dans les contrôles, également de la part de professionnels comme notre ancienne fiduciaire, et une

mansuétude très naïve de l'autorité communale. Mais des enseignements doivent être tirés et des changements opérés dans le sens des mesures décidées par la Préfecture.

Le Conseil communal, avec son administration, s'y est déjà attelé. Il a confié à la même fiduciaire qui a réalisé l'audit le mandat de concrétiser deux choses : se doter d'une planification financière pluriannuelle et d'un système de contrôle interne. Ainsi nous nous conformerons déjà au cadre légal pour ces éléments-là. La fiduciaire qui nous accompagne dans ces travaux doit rendre à Monsieur le Préfet un rapport trimestriel de l'avancée des démarches entreprises. Vous voyez donc que nous ne sommes pas encore au bout du tunnel, beaucoup de choses restent à faire et vont encore occuper largement notre administration et le Conseil communal au cours des prochains mois. Je sais pouvoir compter sur votre patience et votre indulgence, l'engagement est clairement pris de mettre bon ordre dans ces affaires pour mériter votre confiance.

Merci de votre écoute. Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette introduction aux comptes 2025 ? »

François Vanni : « Pourquoi les personnes qui s'occupaient de cette gestion ne sont pas là ce soir pour donner leur avis ? »

A. Ratzé : « L'ancienne administratrice des finances n'est plus employée au sein de la Commune et notre ancienne fiduciaire n'est plus la fiduciaire actuelle. Effectivement, au niveau de la fiduciaire on ne peut qu'être insatisfait de son travail. On a dû changer de fiduciaire, pas suite à cette situation, mais parce qu'elle avait fait ses 2 mandats de 3 ans maximum. Elle était donc au bout de son mandat, j'oserais dire, fort heureusement et maintenant nous avons une nouvelle fiduciaire depuis cet exercice 2025. »

J. Berset : « Dans le cas de Belfaux, la fiduciaire qui avait laissé couler ce qui s'est passé a dû payer quand même. Est-ce que la commune de Misery-Courtion va demander une indemnité à l'ancienne fiduciaire qui n'a pas fait son travail correctement ? »

A. Ratzé : « Bien sûr la question s'est posée, actuellement c'est en discussion avec la Préfecture. C'est plutôt la Préfecture qui va mener cette démarche, le cas échéant. C'était l'objet de la dernière séance que nous avons eue avec la Préfecture. Donc je ne peux pas dire oui, ni non, c'est actuellement à l'étude. »

J. Berset : « Parce qu'on paie une fiduciaire pour faire le travail que l'ancienne n'a pas fait. Ensuite on doit le payer aussi cet audit, avec des conséquences financières. Est-ce qu'une partie des responsables participera à ce coût de l'audit ? »

A. Ratzé : « On verra les conséquences financières dans les comptes tout à l'heure. Comme j'ai dit, aujourd'hui c'est trop tôt pour donner une réponse précise, du fait que honnêtement on ne le sait pas. Ce sont des aspects initiés par la Préfecture, c'est en réflexion. »

J. Berset : « J'estime en tout cas qu'elle devrait participer, comme cela a été le cas à Belfaux. »

A. Ratzé : « Alors là, on n'est pas dans un cas similaire à Belfaux, car comme j'ai dit il n'y a pas eu de malversations ou d'actes délictueux, mais uniquement des manquements, à plusieurs niveaux. Je ne suis pas juriste, ni procureur ni avocat pour en juger. »

J. Berset : « Oui, mais la fiduciaire a aussi une certaine responsabilité. »

A. Ratzé : « C'est aussi notre avis. »

Philippe Barras : « Merci pour les informations. J'ai une question par rapport aux mesures imposées qui font absolument sens. Le système de contrôle interne, c'est une bonne idée de le confier à l'extérieur, donc si j'ai bien compris ce sera la fiduciaire la première année. Mais c'est un élément qui ne se met pas en place une fois une année, c'est dans la durée. Est-ce que vous engagez du monde en plus pour la Commune ou pas forcément ? »

A. Ratzé : « Non pas forcément. Le système de contrôle interne, c'est toute une série d'indicateurs qui sont repris selon une périodicité encore à définir, justement pour le suivi du contentieux, de la facturation. Il y a encore un autre éventail d'éléments qui seront intégrés dans ce système de contrôle interne. Et c'est chaque année, tout au long de l'exercice, avec des périodicités qui peuvent être différentes en fonction de chaque thématique. »

P. Barras : « C'est assez chronophage, donc est-ce que vous prévoyez du monde en plus pour s'en occuper ? »

A. Ratzé : « Alors on a déjà du monde en plus par rapport à la situation antérieure. Actuellement nous avons ces 2 personnes ici devant qui représentent un 190%, alors qu'avant on avait une personne à 60%. On a déjà pris des mesures, comme aussi dit en introduction. »

Point 3.1 de l'ordre du jour : Compte de résultat

A. Ratzé : « Nous allons pouvoir passer à la présentation de ces comptes. Et désormais ce n'est plus moi qui le ferai, puisque l'établissement des comptes, bien qu'il se fasse sous la responsabilité du Conseil communal, est surtout une tâche de notre administration des finances. C'est pourquoi, je cède la parole à Micheline Jenny, administratrice des finances, et à Stéphane Grandjean, collaborateur spécialisé, pour vous détailler le compte de résultat. Je reste à disposition pour répondre à d'éventuelles questions. »

Micheline Jenny présente et commente les comptes, en expliquant principalement les différences de plus de 15% par rapport au budget. Stéphane Grandjean prend le relais à partir du chapitre 9 *Finances et impôts*. Il annonce également le résultat final, soit un bénéfice de Fr. 558'988.23.

J. Berset : « Concernant les actes de défaut de biens, ils sont considérés comme des pertes, mais est-ce qu'ils sont réactivés de temps en temps ? »

S. Grandjean : « Oui, ils sont transmis à une société d'encaissement qui se charge de réactiver ces actes de défaut de biens. Quand elle peut récupérer des montants, elle en garde le 50% et la Commune récupère l'autre 50%. »

J. Berset : « Et est-ce que quelque chose rentre ? »

S. Grandjean : « Assez peu pour l'instant, mais c'est sur conseil de l'auditeur que nous passons par cette société d'encaissement pour faire ce travail. »

A. Ratzé : « Merci à Micheline et Stéphane pour cette présentation du compte de résultat et s'il n'y a plus de questions, je passe maintenant aux commentaires des comptes à 3 niveaux et des indicateurs financiers. »

A. Ratzé commente brièvement ces 3 niveaux et les 8 indicateurs, ils sont projetés à l'écran. Il redonne ensuite la parole à Stéphane Grandjean pour la présentation du Bilan au 31.12.2025. Stéphane Grandjean commente le Bilan projeté à l'écran.

Il n'y a pas de questions.

A. Ratzé : « Merci Stéphane pour cette présentation très technique du Bilan. »

Point 3.2 de l'ordre du jour : Compte des investissements

A. Ratzé : « Je garde la parole pour vous parler des investissements. Avec d'abord le récapitulatif des principales dépenses d'investissement faites en 2025, vous le voyez à l'écran et je vais rapidement le commenter (ci-joint). Je rappelle que, comme annoncé à la dernière assemblée communale, on ne fait plus de report de montant pour les investissements en cours, ce qui rend plus lisible et compréhensible la lecture de ce compte. Je vous montre ici en fait le détail de ce qui figure dans le tableau que vous avez reçu avec la convocation de cette assemblée. »

A. Ratzé commente brièvement ce document projeté à l'écran. Il continue avec le décompte final de quelques crédits d'investissement dont les travaux sont terminés (cf. présentation ci-jointe).

A. Ratzé : « Pour terminer avec ce chapitre des investissements, je vais donner une réponse à la demande émise par M. Roland Aeby lors de l'assemblée communale de décembre dernier. Un document a été préparé, qui liste tous les crédits d'investissement votés, en cours de réalisation ou pas encore. Vous pouvez découvrir ce document (ci-joint) à l'écran et surtout le retrouver sur le site internet de la Commune dès demain. Il sera mis à jour une ou deux fois par année. Il représente bien le volume des investissements déjà consentis et qui influencent évidemment le compte de résultat par le report des intérêts et amortissements en conséquence. C'est un sujet sur lequel nous reviendrons en parallèle des prochains budgets, puisque l'établissement d'une planification financière, non seulement des investissements mais aussi du compte de résultat, fait partie des mesures que nous devons concrétiser suite à l'audit spécial dont j'ai longuement parlé il y a un instant.

Avez-vous encore des questions ou remarques concernant les comptes ou ces décomptes d'investissement ?

Si ce n'est pas le cas, je cède maintenant la parole à la commission financière pour son rapport. »

Rapport de la commission financière : Thierry Bigler lit le rapport (ci-joint).

Position de la commission financière : la commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2025.

A. Ratzé : « Merci à la commission financière pour tout son rapport.

Est-ce que quelqu'un souhaite encore intervenir suite au rapport de la commission financière ou de l'organe de révision ?

S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote. Je rappelle que le Conseil communal ne vote pas les comptes.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent les comptes de résultat et des investissements 2025, tels que présentés, se manifestent par main levée. Avis contraires ? Abstentions ?

Résultat du vote : 66 oui 2 non 2 abstentions

Les comptes 2025 sont acceptés par 66 voix.

Je vous remercie.

J'ajoute que selon les principes de MCH2 et la loi sur les finances communales, le Conseil communal doit dresser un rapport de gestion. Il l'a fait, avec bien sûr le concours de l'administration. Quelques exemplaires de ce document sont à votre disposition auprès de notre secrétaire ou en ligne sur le site internet communal.

Je réitère un tout grand merci à Micheline, Stéphane et Elia pour tout le travail réalisé dans des circonstances particulières et un délai raccourci, afin de boucler ces comptes à temps, en raison de la date de l'assemblée communale qui est intervenue assez tôt cette année, merci, on peut les applaudir. »

Applaudissements.

Point 4 de l'ordre du jour : Divers et communications

A. Ratzé : « Je commence ces *Divers* en revenant sur les élections communales du 8 mars dernier. Lors de ce scrutin, une partie non négligeable du Conseil communal a été renouvelée, puisque 3 de ses 7 membres seront de nouveaux venus pour la prochaine législature. Je remercie vivement les citoyennes et citoyens qui se sont exprimés en votant ce jour-là, pour leur soutien en faveur de la liste proposée par le Conseil communal. Il n'est pas évident de trouver 7 personnes qui soient prêtes à s'engager pour la collectivité, donc un grand merci à mes futurs collègues pour leur mise à disposition et félicitations pour votre élection. Je souhaite d'ores et déjà une très cordiale bienvenue à Mélissa Equey, Victor Carol et Gil Grangier au sein de notre Exécutif.

Ils se lèvent, applaudissements.

S'il y a 3 arrivées, il y a donc aussi 3 départs parmi l'équipe actuelle, 3 piliers qui ont décidé de se retirer, après avoir cumulé à eux trois 58 années de mandat. Par l'assermentation du nouveau Conseil communal le 25 avril prochain, c'est une page significative qui se tourne dans l'histoire de notre Commune avec les retraits de Sabine Haymoz, David Bongard et Pascal Baechler.

Sabine Haymoz

Sabine, tu es entrée en fonction le 1^{er} août 2013, suite à une élection complémentaire après la démission de Marlyse Monney. Une rocade des dicastères avec Laurence Zizza te fait hériter des bâtiments, places de jeux et cimetière. Tu t'y attèles alors avec bonheur, apportant tout ton enthousiasme et ton énergie pour développer des projets, de nouvelles idées et des

améliorations de nos infrastructures. Tu participes activement à la mise en place de l'accueil extrascolaire et t'impliques très vite dans la vie locale, voire internationale en entretenant avec dynamisme les liens d'amitié du jumelage avec Voiteur. Une de tes marottes, c'est le domaine des économies d'énergie et la protection de l'environnement. C'est donc très logiquement que tu présides la commission qui s'occupe de ces sujets et que tu te montres proactive aussi par des pages spécifiques dans chaque édition du bulletin communal ou par l'organisation de diverses actions. Tu promeus le recours à des éléments naturels pour les aménagements extérieurs, sans chichi, ni que tout soit forcément aligné, propre en ordre, trop helvétique en fait. Sabine, tu as aussi été la cheville ouvrière de la rénovation des façades de nos deux anciennes écoles de Cournillens et Cormérod, des travaux liés à ce Centre communal et plus récemment au vaste chantier touchant les bâtiments scolaires à Courtion.

Après la réduction du nombre des conseillers communaux en 2021, tu élargis ton champ d'activités avec justement le dicastère de la vie locale, de l'énergie et de l'environnement. Tu t'épanouis telle une touche-à-tout et fondes ce qui te tenait très à cœur, une commission culturelle, au nom prédestiné, *L'Oxalie en fête*. Des fêtes justement, comme celle du 25^e anniversaire de la fusion que tu présides en 2022, des moments conviviaux que tu apprécies tant, des rencontres et des échanges qui te donnent le sourire, car ce que tu aimes le plus sans doute dans ton rôle de conseillère communale, ce sont les gens.

Merci, Sabine, pour ces aspects de ta personnalité que tu as mis au service de notre Commune, pour ta sensibilité particulière, pour ta générosité et ta grande disponibilité notamment pour aller rendre visite à nos nonagénaires, pour ta bienveillance envers celles et ceux que la vie a peut-être cabossés, mais qu'il ne faut pas négliger. Bravo pour tes quasi 13 ans de dévouement, pour tes réflexions qui obligeaient à sortir des sentiers battus et d'avoir prouvé que non, ce n'est pas la taille qui compte. Ton regard parfois différent de celui de la majorité d'entre nous, ton souci du détail qui échappait souvent à tes collègues et ton envie de toujours chercher la solution qui ne blesse personne vont beaucoup nous manquer, merci encore et tout le meilleur pour la suite !

Applaudissements, remise du cadeau.

David Bongard

En 2011, quand tu rejoins le cénacle du Conseil communal, tu n'es, David, encore qu'un jeune homme d'à peine 30 ans, entouré de quelques autres conseillers aux cheveux déjà moins blonds. Tu y apportes ta fraîcheur, ta spontanéité et déjà une certaine expertise par ton activité professionnelle, en prenant le relais de Marie-Christine Humbert à la tête de la voirie et des routes. Tu restes fidèle à ces dicastères durant 15 ans, auxquels vient s'ajouter celui de l'ordre public en 2021. Homme de terrain, car homme de la terre, cette terre que tu travailles et connais si bien, plus qu'homme de bureau, tu parles le même langage que nos employés communaux, tu partages leurs préoccupations, tu soutiens leur attachement au travail bien fait et tu n'hésites pas à leur prêter main forte à l'occasion. Tu sais ce que veut dire se lever quand tout le monde dort encore parce qu'il a neigé, sans compter ses heures, car la récompense n'est pas uniquement pécuniaire, mais celle de l'appartenance à ce coin de pays dont on aime la qualité de vie ou la beauté du paysage. Tout naturellement, tu t'investis au sein du comité du remaniement parcellaire, défendant les positions du Conseil communal parfois contre l'avis de tes coreligionnaires agriculteurs. Tu es la personne de référence pour toutes les parcelles communales, sachant exactement leur localisation, leur surface en poses bien sûr et le nom de leur exploitant actuel ou passé.

Quelques dossiers t'accaparent particulièrement, avec l'aménagement de trottoirs, la réfection de tronçons routiers, sans parler d'un véritable serpent de mer avec le projet Valtraloc à Cormérod dont tu ne verras finalement pas l'aboutissement en tant que conseiller communal, mais espérons oui comme habitant de ce village. Tu as aussi géré plusieurs mutations au sein de l'équipe de la voirie, après le départ en retraite de Pierre-André et le malheureux décès de Philippe. Tu étais celui à qui on ne la faisait pas quand il s'agissait de changer un véhicule ou d'acheter un nouvel équipement, et évidemment tu ne t'es pas laissé influencer par la mode des zones 30 à l'heure, fort heureusement.

David, tu as su donner à cette fonction de conseiller communal tout le bon sens terrien qui te caractérise, le pragmatisme des décisions adaptées à notre situation, le rythme tranquille et assuré des gens qui respectent celui de la nature et du temps qui passe. Certes, tu redoutais l'exercice oratoire devant l'assemblée communale, mais tu as toujours fait preuve de courage et de volonté pour mener à bien tes dossiers et tes projets. Tu peux être fier de ce que tu as contribué à réaliser durant tes 3 législatures. Il y a eu en ta compagnie quelques longues soirées ou plutôt de courtes nuits jusqu'au moment d'aller déjà fourrager, des séances où tes paupières devaient lutter après des heures sûrement dehors à turbiner, mais dont tu ne perdais jamais le fil de la discussion, des avis tranchés que tu assumais parfaitement, toujours avec le sourire et un regard malicieux, tant de souvenirs que nous garderons longtemps de ton passage parmi nous, merci encore et au plaisir de te croiser toujours dans notre belle campagne.

Applaudissements, remise du cadeau.

Pascal Baechler

Last, but not least ! Comment résumer 30 années d'engagement dans un conseil communal en quelques mots, dire l'essentiel, retenir ce qui compte vraiment avec le recul qui sied devant un tel parcours ? Cher Pascal, quand tu entres au Conseil, c'était une autre époque, peu avant l'an 2000, dans un monde qui semble s'être beaucoup éloigné de ce qu'on a connu depuis ou qui n'a pas avancé comme on l'imaginait. On repense à ceux avec qui tu as siégé juste après la fusion, Jean-Daniel Andrey, Béatrice Wüthrich, Laurent Aubry, Jacques et Marius Berset, Adrian Schneider, Vincent Sahi et Jean-François Progin, des noms qui n'évoquent éventuellement pas grand-chose pour plusieurs ici ce soir, mais qui font partie de l'histoire de notre Commune. Cette histoire que j'aimerais écrire avec un grand H, car tu l'as accompagnée, tu l'as façonnée et préservée avec tout l'amour que tu as pour ton village natal et ta commune. Je crois que tu ne m'en voudras pas trop si mon petit hommage n'est pas proportionnel à la durée de ta mandature, mais le risque serait sinon de ressembler aux discours fleuves de Fidel Castro. Nul besoin d'énumérer les projets concrétisés quand ce qui compte vraiment est l'homme derrière ces actes. Pascal, tu as rempli ton mandat avec des valeurs cardinales auxquelles tu n'as jamais dérogé, avec une très haute estime et un profond respect de la fonction que tu as incarnée durant tant d'années.

Après 30 ans d'attachement à tes dicastères sans jamais t'en départir, impossible de te dissocier des forêts et des déchets. Tu es la mémoire du regroupement forestier du Haut-Lac devenu CFHL, un président apprécié et reconnu loin à la ronde, un fin connaisseur de cette économie bien particulière à cheval entre l'entité publique et l'entreprise rentable, gérée de main de maître et avec une attention toute spéciale pour ce patrimoine que les générations passées nous ont confié. Tu es aussi bien sûr incontournable dès qu'il s'agit des poubelles et de la déchetterie, ta déchetterie. Tu en as supervisé chaque étape, chaque changement, tu en contrôles chaque centime dépensé ou encaissé, tu peux citer moult statistiques ou comparatifs prouvant que le prix du sac à Misery-Courtion est le plus concurrentiel qui soit, je ne vais pas te challenger ce soir à ce sujet.

Très consciencieux, tu prépares tes dossiers, peaufines tes interventions, relis les procès-verbaux et développes des arguments étayés, souvent imparables. Tu fais preuve d'une belle pugnacité lorsque les deniers communaux sont en danger ; tu déploies tes larges compétences quand les intérêts publics le nécessitent ; tu encourages tes pairs du Conseil communal à se focaliser sur les tâches régaliennes si la tentation apparaît de s'égarer dans des chimères.

Pascal, tu es un roc sur lequel chacun sait qu'il peut s'appuyer pour défendre notre Commune. Tu l'as vue grandir, se transformer, s'adapter à de nouvelles contingences, mais toujours tu as gardé un cap, celui des idées claires, avec un caractère bien trempé, des répliques qui parfois déstabilisent, mais une grande capacité à surmonter les critiques et à toujours garder comme objectif le bien commun. C'est cette volonté enracinée dans ton goût pour la chose communale qui a animé tes 6 législatures, j'ai bien dit 6, un nombre impressionnant que peu atteindront encore. Merci pour ta fidélité à cette mission que tu t'es donnée voilà 30 ans, faire tout ton possible pour que cette commune qui venait d'éclore au lendemain d'une fusion ambitieuse soit un cadre de vie harmonieux pour ses habitants, supportable financièrement et conduit par une équipe motivée et soudée. Mission réussie Pascal, monsieur le vice-syndic, c'est avec le sentiment du devoir largement accompli que tu peux tirer ta révérence, non sans un pincement au cœur je sais, car tu gardais encore intacte ta passion pour nos débats, pour cette gestion au quotidien de ce qui touche au plus près la vie de nos concitoyens. Bravo pour cet exemple de dévouement exceptionnel et pour ta constance au fil des années qui se sont écoulées. Tu es et resteras une figure emblématique de ce premier quart du XXI^e siècle pour Misery-Courtion, c'est avec une immense reconnaissance que je te souhaite une retraite communale si amplement méritée.

Applaudissements, remise du cadeau.

Je continue dans ces *Divers* avec quelques annonces d'arrivée de nouveaux collaborateurs. Suite à la mise au concours lancée en fin d'année dernière et la sélection opérée parmi la quarantaine de candidatures reçues, le Conseil communal a décidé d'engager Didier Baeriswyl, habitant Posieux, comme nouvel agent d'exploitation. M. Baeriswyl travaillera surtout dans nos bâtiments communaux et aussi en renfort de la voirie. Il commence demain.

Au niveau de l'administration, il y aura une personne en plus dès mercredi, c'est Ainoa Rodriguez Léon qui débute un stage préprofessionnel de 4 mois, avant d'entreprendre la suite de son apprentissage d'employée de commerce, elle sera alors en 2^e année. La rejoindra au mois d'août une autre jeune fille, Loïse Ryser, qui débutera sa 1^e année d'apprentissage de commerce. Ainsi avec notre apprentie actuelle Eva qui fera alors sa 3^e année, notre Commune aura désormais une apprentie employée de commerce pour chaque année de formation. C'était un souhait de l'équipe administrative qu'a soutenu le Conseil communal.

Je souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue à ces nouveaux membres du personnel communal qui rejoignent la trentaine de salariés de la Commune.

Il faudra bientôt faire une liste de tous ces engagements pour les avoir en tête, car ils se succèdent à un intervalle rapproché qui traduit d'ailleurs bien les nombreux changements intervenus au cours des dernières années, une évolution inévitable et qui n'est sans doute pas prête de s'arrêter.

Voilà, j'ai déjà beaucoup parlé, je vais laisser maintenant Cindy vous donner une communication concernant l'AES. »

Cindy Schneider : « Bonsoir à tous, je ne fais jamais très long. Lors de l'assemblée communale de décembre dernier, j'avais parlé de l'accueil extrascolaire durant les vacances scolaires et aujourd'hui je peux vous informer qu'une convention entre les communes de Belfaux, Grolley-

Ponthaux et nous-mêmes est en cours de signature. D'ici cet été et pour l'année scolaire prochaine, une partie des vacances sera ouverte à l'AES pour les enfants des différentes communes. »

A. Ratzé : « Merci Cindy, ce n'est en effet pas très long, tu fais mieux que moi. Je me tourne vers mes collègues, y a-t-il d'autres prises de parole ? »

Il semble que ce ne soit pas le cas. Alors avant de dresser un bref bilan de cette législature qui se termine, je vous laisse la place au micro, qui souhaiterait prendre la parole maintenant ? »

Peter Willen : « En 2019-2020, nous avons, sauf erreur, voté un crédit de 5.5 millions de francs pour la rénovation de la route et les canalisations, plus la réalisation d'un trottoir dans le village de Cornérod. Les propriétaires ont dû signer des papiers, depuis là on peut dire que la communication a été très minable, puisqu'aujourd'hui à part des bruits qui courent dans toute la Commune, on n'a aucune nouvelle. Est-ce qu'on peut savoir où en sont ces travaux ou s'ils ont été reportés aux calendes grecques ? »

A. Ratzé : « Je me permets de revenir sur le mot que vous avez cité, minable, si j'ai bien compris. Je vous enjoins à relire les procès-verbaux des dernières assemblées communales, où il y a été fait mention à plusieurs reprises de l'état d'avancement de ce dossier qui est aujourd'hui encore et toujours bloqué pour des raisons administratives. Il y a toujours une opposition qui n'a pas été réglée, mais tout cela a été communiqué lors des dernières assemblées communales. Donc c'est très volontiers si vous pouvez prendre un peu de temps pour lire les PV de ces assemblées. »

P. Willen : « Oui, mais il y a tellement de bruits qui courent à ce sujet, il manque un endroit où on pourrait suivre un peu ce dossier. Je regarde les enfants qui passent devant chez moi et l'augmentation de la circulation dont la vitesse a plutôt augmenté. C'est donc un danger et je pense qu'on pourrait quand même faire quelque chose. Je n'ai pas d'enfants, je pourrai m'en foutre, mais je me dis que ce serait dommage si un jour il y a une ambulance qui doit arriver. »

A. Ratzé : « Je suis 100% d'accord avec votre analyse, cependant le dossier est actuellement bloqué pour des raisons administratives. Il y a un recours à la DIME de la part d'un propriétaire, on n'est bloqué plus que pour un propriétaire et tout ceci prend un certain temps. Malheureusement, au niveau de la Commune, on n'a pas plus d'emprise, on fait ce qu'il faut pour, on essaie de pousser pour savoir où ça en est, mais tout n'est pas dans nos mains. Evidemment on aurait aussi envie que ce chantier puisse démarrer, parce qu'effectivement on a voté le crédit déjà en 2019, mais ce n'est en tout cas pas la volonté de la Commune de ne pas débiter avec cet investissement. »

J. Berset : « Et ça coûtera bien plus cher ! »

A. Ratzé : « Evidemment avec l'évolution géopolitique, je n'ai pas besoin de vous expliquer ce qui se passe ces derniers jours au niveau du pétrole, vous pouvez bien vous imaginer les incidences au niveau des coûts de construction. »

Michel Ribeiro Jacinto : « Effectivement à propos du même sujet, c'était déjà mentionné lors de la dernière assemblée avec exactement les mêmes explications, donc ça veut dire que ça n'a pas bougé depuis. Quelles sont les actions possibles ? »

A. Ratzé : « On ne peut que relancer la DIME, tant que le recours n'a pas été traité. »

S'ensuit un échange entre une personne présente à l'assemblée mais ne disposant pas du droit de s'y exprimer et C. Schneider, conseillère communale, concernant les transports scolaires, l'augmentation de la population, les critères d'attribution des places dans les bus scolaires et à l'accueil extrascolaire, les aménagements éditaires pour le déplacement des enfants qui doivent se rendre à pied à l'école. A. Ratzé clôt cet échange en rappelant les bases légales et les investissements déjà consentis notamment pour des trottoirs.

Ludivine Xicluna Billiani : « Un mât de mesure des vents va être construit au mois de mai sur la commune de La Sonnaz. On a tous voté majoritairement contre ce projet éolien qui est dévastateur pour nos forêts, notre paysage et qui est manifestement aussi mauvais pour les habitants, surtout ceux qui ne seront pas très loin de ces éoliennes. J'ai eu connaissance que le syndic de La Sonnaz se bat encore contre ce projet en collaboration étroite avec la commune de Belfaux. Comment notre Commune se positionne-t-elle par rapport à ce projet éolien dont on n'entendait plus parler depuis la votation des communes jusqu'à la semaine dernière ? »

A. Ratzé : « Vous avez bien résumé la situation. La population a voté, elle a voté non et maintenant on défend cette position. On a aussi appris par voie de presse que ce mât de mesures allait être érigé sur le territoire de la commune de La Sonnaz. Le Conseil d'Etat a un mandat du Grand Conseil pour pouvoir mesurer ces vents, il agit théoriquement dans son bon droit. Le Conseil communal n'est pas plus informé que vous à ce sujet, mais il tient compte de l'avis de la population selon le vote consultatif qui avait été organisé. »

L. Xicluna : « Le syndic de La Sonnaz a écrit une lettre au conseiller d'Etat Curty pour déplorer ce coup de pied à la démocratie, puisque les gens se sont opposés à ce projet. Malgré cela, ce mât va quand même être monté. Je doute qu'ils pourront dire que les chiffres sont excellents et qu'ils voudront aller dans le sens de la réalisation de ce projet. J'ai entendu dire que le syndic de Belfaux est très lié à ce sujet avec le syndic de La Sonnaz. Est-ce que vous vous êtes approchés de ces 2 syndics ? »

A. Ratzé : « Oui, il y a déjà un certain nombre d'années que les 4 communes concernées par ce projet discutent ensemble. Les directions prises sont propres à chaque commune, certaines ont décidé d'engager des frais juridiques notamment en prenant des avocats, mais aujourd'hui finalement le Conseil d'Etat ne fait qu'acter une décision du Grand Conseil. Si d'aventure tous les paramètres sont réunis pour prouver la potentialité d'un de ces parcs éoliens, ils ne vont pas pouvoir outrepasser les communes, l'avis exprimé par la population. Donc nous aurons encore ce levier-là pour, le moment venu et cas échéant, contrer ces projets. »

Magalie Galvis : « Concernant la place de jeux à Misery, est-ce qu'il y a un projet de la refaire, des rumeurs disent qu'une étude a été faite. »

A. Ratzé : « Ce ne sont pas des rumeurs. Des études sont effectivement menées pour la faisabilité de cette place de jeux, pour remplacer des engins. On est bien conscient qu'il y a des éléments qui sont en fin de vie, si je peux le dire ainsi. Une étude porte également sur une surface plus grande, qui fait à peu près la moitié de l'ancien terrain de foot. Cette étude concerne aussi les raccordements sur les réseaux existants, on est assez bien localisé, mais en fonction de ce qui sera prévu là-bas, cela nécessitera aussi d'autres investissements pour raccorder la zone. Actuellement on mène ces études, sans aller plus vite que la musique, on doit maîtriser le sujet avant d'engager quoi que ce soit à cet endroit.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais donc conclure cette assemblée par quelques mots avant de refermer cette législature 2021-2026. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elle aura été mouvementée à plusieurs échelons qui pour beaucoup ont impacté mon rôle de syndic. Je ne donnerais que quelques exemples : démissions et remplacements au sein du personnel se sont enchaînés, ajout de nouveaux postes de travail, renforcement notamment de l'administration ; conséquences de la mise en route du nouveau plan comptable MCH2 et des défis financiers qui en découlent, également par rapport aux restrictions budgétaires cantonales voire fédérales à venir ; et enfin évidemment la situation découverte par l'audit spécial de nos finances. Gouverner une commune n'est pas une sinécure, cela exige de plus en plus de compétences, par exemple légales ou techniques, et impose de nombreux impératifs : maintenir des finances saines, gérer la croissance démographique, développer des infrastructures adaptées, répondre aux attentes légitimes et offrir les prestations indispensables à notre société actuelle.

Les projets réalisés au cours de cette législature vont dans ce sens, rien de superflu, mais uniquement ce qui correspond à des besoins ou des contraintes imposées par les autorités supérieures. Je pense en premier lieu à l'agrandissement de l'école et l'ouverture d'un nouvel AES, à l'assainissement de notre réseau d'eau et aux diverses études en cours pour de futurs aménagements. Parmi les objectifs atteints du programme de législature, je retiendrai également et entre autres la construction d'un nouveau trottoir à Cournillens, le renforcement de la desserte en transports publics, l'installation de panneaux solaires, l'adhésion au CEFREN pour garantir notre approvisionnement en eau potable ou la pérennisation de l'organisation de la fête nationale.

Je voudrais surtout relever la cohésion du Conseil communal qui n'a connu aucun départ dans les 5 dernières années, sa recherche du consensus et d'un juste équilibre entre la nécessité de certaines dépenses et la prudence budgétaire. Je tiens donc à exprimer ma gratitude à mes collègues du Conseil pour leur disponibilité, leur soutien et leur partage des préoccupations inhérentes à un tel engagement. Ce n'est pas forcément gagné d'avance, il y a parfois des moments plus difficiles, ce qui est normal dans notre système de milice et c'est aussi la démocratie qui veut ça, tant mieux, mais au final le sentiment qui domine est celui d'avoir œuvré du mieux possible à ce pourquoi nous avons été élus.

J'adresse également des remerciements très sincères à tout notre personnel. Par leur professionnalisme et leur sens du service public, ils apportent une contribution capitale au bon fonctionnement de notre Commune. Merci aussi aux membres des commissions et à toutes les personnes qui font vivre Misery-Courtion en lui assurant ce qui fait son identité : un ancrage villageois, une proximité et un cadre de vie favorable.

Certes, tout n'a pas été parfait durant cette dernière législature et il faut une humilité certaine dans l'exercice d'un mandat public, néanmoins je crois que nous pouvons apprécier à sa juste valeur le travail accompli. Et la nouvelle équipe qui prendra le relais dès la fin avril va remettre l'ouvrage sur le métier avec sérieux et engagement.

Je vous donne déjà rendez-vous pour notre prochaine assemblée communale qui justement va lancer la nouvelle législature avec quelques décisions formelles et la désignation des commissions, ce sera le lundi 15 juin 2026 à 20h⁰⁰ dans cette salle.

D'ici-là, je vous souhaite un doux printemps, après le retour de quelques frimas hivernaux ces jours passés, et de belles fêtes de Pâques.

Merci d'avoir répondu présents pour nos débats, le verre de l'amitié va être servi directement à l'entrée de la salle pour respecter les normes de protection incendie, c'est mieux suite aux événements qu'on connaît, je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente fin de soirée. »

L'assemblée est levée à 22h37.

Applaudissements.

Au nom de l'assemblée communale

Le Secrétaire :		Le Syndic :
		
Olivier Simonet		Alexandre Ratzé

N.B. : Les annexes mentionnées font partie intégrante du présent procès-verbal.